

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Nathan LACOMBE – Auto-entreprise HEISEI Production » et de son client dans le cadre de vente de ses prestations de services.

Toute prestation accomplie par « Nathan LACOMBE – Auto-entrepreneur – HEISEI Production » implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## PRINCIPES

Ces conditions générales de vente concernent les prestations de services entre professionnels (prestataire/acheteur).

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent sans restrictions ni réserve, à tous les services rendus par le prestataire auprès des acheteurs de même catégorie.

Le prestataire et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales.

L'application de ces conditions générales de vente se fait dès leur mise en ligne et acceptation du devis.

Les présentes conditions générales de ventes sont communiquées lors d'un devis et disponible sur le site internet.

Le prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

## CONTENU

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de prestations audiovisuelles proposées par le prestataire à l'acheteur. Elles concernent les services suivants :

- Prestation de création artistique audiovisuelle, cinématographique et photographique
- Production et réalisations de films institutionnels et publicitaires, et tournage de clips musicaux

Les présentes conditions ne concernent que les prestations effectuées en France par des acheteurs situés sur le territoire français. Pour toute prestations effectuée hors France, ou pour un acheteur situé hors de France, il convient de le signaler pour obtenir un devis spécifique.

## COMMANDE

Les prestations peuvent être initiées par téléphone, par email, et finalisées lors d'un rendez-vous selon les demandes.

Cela s'ensuivra d'un envoi d'un devis au client.

Il en est de la responsabilité du client de signaler en cas d'erreurs ou inexactitudes entre la commande et le produit fini.

Le prestataire se garde le droit de refuser toute commande ; il se garde le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande précédente.

## BARÈME DE PRIX

Le barème de prix est communiqué via le devis envoyé avant toute prestation.

## RÉDUCTIONS

Les réductions sont variables et non fixes. La définition du taux de réduction se fait lors de la création du devis.

Cependant voici une liste des actions pouvant amener à une réduction :

- Une erreur/problème de la part du prestataire,
- Un retard,
- Commande comportant plusieurs prestations/produits
- Une offre exceptionnelle,
- Etc.

## MODE DE PAIEMENT

Le paiement des prestations se fait uniquement par virement bancaire, à réception de la facture et dans un délai maximum de 15 jours.

## ACOMPTE

Dans le cas de certaines prestations, comme la vidéo, un acompte pourra être demandé. Le montant pouvant être variable, il sera indiqué sur le devis de manière explicite. Le choix d'une demande d'acompte reste au choix du prestataire. Aucun remboursement ne peut être effectué pour le paiement d'un acompte dès que la prestation a commencé.

## PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai de paiement fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard de 10 % du montant total du prix des prestations de services figurant sur ladite facture seront automatiquement et de plein droit acquises au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par le client, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le prestataire se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier. De même, le prestataire pourra demander une indemnité forfaitaire d'une somme minimale de 40 € (fixée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012) en cas de non règlement dans les délais impartis, selon

l'article L441-6 du code du commerce : « Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. »

#### **CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, le prestataire se réserve la propriété des contenus produits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix.

Pour toute création, le prestataire garde, et ce même après la finalisation du projet, le droit à la propriété. Il reste donc auteur du projet et se garde le droit de réutiliser le produit, partiellement et/ou dans son entièreté, et peut en faire mention au titre de référence sur son site internet.

Dans le cas où le produit est utilisé, à des fins commerciales et non défini dans le contrat, et permet au client de réaliser un chiffre d'affaire, le prestataire est en droit de demander un pourcentage pour l'utilisation des produits qui sont toujours de sa propriété. Le pourcentage devant être versé au prestataire est de 10% du montant brut réalisé.

Lors de certaines prestations, le prestataire se garde le droit de réutiliser des trames, des concepts, des idées utilisés dans un projet, pour le proposer à d'autres clients. Si le client souhaite l'exclusivité sur son projet, la demande doit être explicitement demandée au prestataire. Il est cependant nécessaire de payer un droit d'exclusivité.

#### **CAHIER DES CHARGES**

Pour permettre au prestataire de réaliser sa mission, il peut demander au client d'établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Au besoin il pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges. Toute demande de modification impliquant un remaniement substantiel du cahier des charges initial (notamment si le client a omis dans celui-ci des informations ou que ces informations ne sont pas suffisamment précises), sera considérée comme une prestation supplémentaire et fera l'objet d'un nouveau devis. Le travail déjà effectué restera dû par le client au prestataire. Le client s'engage à fournir au prestataire tous les éléments nécessaires pour réaliser la prestation (texte, images, vidéos, sons ...) au format demandé et ce dans des délais les plus brefs afin que le prestataire dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

##### **Modification gratuite autorisée**

Un ensemble de 2 modifications maximum est inclus dans le contrat

Un ensemble de modification regroupe toutes les demandes de modification d'un client parvenu au prestataire par un seul et identique moyen de communications, pouvant être :

- Une réunion client/prestataire,
- Un email,
- Un appel téléphonique, suivi obligatoirement d'un email ou message récapitulant toutes les modifications.

À partir du 3e ensemble de modifications, le prestataire se garde le droit de le facturer en plus, à raison de 10% du montant du devis initial.

##### **Cas Particuliers**

Dans le cas où un cahier des charges a été approuvé par le prestataire, les 2 modifications gratuites concernent uniquement des modifications mineures (Ex : suppression/ajout d'un plan dans une vidéo, d'un titre...),

Les modifications majeures, qui entraînent la modification complète ou quasi complète du travail réalisé, ne rentrent pas dans le cadre des modifications gratuites. (Ex : demande de modification de la musique pour une vidéo, Modifier le thème/ambiance d'une vidéo) mais entraînent la signature d'un nouveau devis.

#### **DURÉE DE PRESTATION**

La durée de réalisation de la prestation étant variable, elle sera stipulée sur le devis.

Une date de livraison du produit final pourra être imposée par le client, cela peut impliquer plusieurs choses :

- Si la durée de la prestation demandée ne peut être réalisée dans les temps, la qualité du travail pourra être impactée et le prestataire ne pourra être en aucun cas tenu responsable, si et seulement, il a stipulé au client avant le début de la prestation que l'objectif final ne pourra être atteint,
- Si la durée de la prestation demandée est réalisable uniquement en faisant un temps horaire supérieur à la normal (35h par semaine ou 7h par jours), le prestataire se garde le droit d'augmenter le taux horaire de la prestation en fonction du temps demandé en plus,
- Si le client n'impose pas de date de livraison de produit, le prestataire s'engage à réaliser dans des délais convenable le produit. Si le temps total estimé sur le devis est de 70h, le prestataire s'engage à réaliser le projet en un maximum de 4 semaines (Le calcul étant 2 fois le temps total de travail estimé divisé par le temps horaire normal, donc durée maximum est t

égale  $2 * \text{temps total estimé} / 35$ . Si le délai est dépassé, le prestataire s'engage à réaliser une réduction de 1% par jour de retard. Cependant le prestataire se réserve le droit de dépasser cette limite dans le cas où le devis initial n'est pas respecté (par exemple lorsque le client demande plus de 2 ensembles de modifications).

#### **DROIT DE RÉTRACTATION**

Une fois le devis retourné signé par le client et/ou le commencement des prestations, toute demande de modification de la nature, du périmètre et/ou des modalités des prestations par le client est soumise à l'accord préalable et écrit du prestataire, et peut donner lieu à une prolongation des délais d'exécution, ainsi qu'à des frais et coûts additionnels. Pour toute demande d'annulation des prestations après la signature du devis, le prestataire pourra conserver les éventuels acomptes et paiements déjà versés par le client.

Dans le cas d'une demande d'annulation de la part du client, ce dernier devra impérativement payer les prestations terminées. (Ex : le projet contient plusieurs vidéos, une est finalisée ; la prestation d'une vidéo étant terminée, le montant de celle-ci sera dû au prestataire.).

Comme précisé dans l'article L.221-18 et suivants du Code de la consommation, en cas de signature d'un devis suite à un démarchage (par exemple, mais sans se limiter au domicile du client), ou bien hors de l'établissement du prestataire (sauf foire, salon ou autre manifestation commerciale), ou encore à distance, le client peut renoncer à sa commande ou son engagement d'achat dans les 14 (quatorze) jours, jours fériés compris, à compter du lendemain de la signature dudit contrat.

Ceci s'applique au client si ce dernier est un particulier, ou bien s'il est un professionnel et à condition que l'objet du contrat visé n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité, et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

Le client peut trouver un modèle de lettre de rétractation sur internet pour une commande passée hors établissement ou sur sollicitation à remplir et à adresser au prestataire en recommandé avec accusé de réception.

#### **DROIT APPLICABLE, JURIDICTIONS COMPÉTENTES ET MÉDIATIONS**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation des présentes, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.

Toute contestation relative aux présentes conditions générales de vente sera soumise à la compétence exclusive du tribunal compétent de la ville dont dépend géographiquement le siège social du Prestataire, à l'exception des litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.

#### **ACCEPTATION DU CLIENT**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au prestataire, même s'il en a eu connaissance.